BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 7 juillet 2017**	***Délibération***
	Direction générale Numérique et systèmes d'information **Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique**	***N° 2017-502***

EMMAUS CONNECT - Année 2017 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

---

Monsieur Alain TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En cohérence avec le pacte de cohésion sociale et territoriale de Bordeaux et les orientations métropolitaines de la politique de la ville, un diagnostic des besoins en matière de solidarité numérique a été réalisé sous la forme d'un « livre blanc de la solidarité numérique » qui pose le contexte actuel et les enjeux de la lutte contre la fracture numérique. Il s'avère nécessaire de s'appuyer sur un grand nombre de partenaires pour répondre aux besoins des publics fragiles. C'est ainsi qu'Emmaüs Connect a envisagé l'installation d'un point d'accueil aux Aubiers à Bordeaux afin d'accompagner les publics défavorisés dans les démarches en ligne d'accès aux droits et plus généralement de participer à la lutte contre une fracture numérique accentuée par l'augmentation des procédures dématérialisées. Pour appuyer le projet d'E-inclusion d'Emmaüs connect, Bordeaux Métropole propose d'accorder une subvention de 7215€ à cette association.

Bud – Chap – Art – Ss Fonct	*65-6574-20*
Ref. GDA / GDMO	*05P166003*
Montant AP / CP	*7 215 € (7,1 %)*
Crédits prévus	
Crédits mandatés	
Financement au PPI	
Cofinanceurs (Noms, Mt,%)	*Etat : 15 000 € (14,7 %)* *Département :15 000 € (14,7 %)* *Communes : 15 000 € (14,7%)* *EPCI : 15 000 € (14,7 %)* *Aides privées : 23 000 € (22,7 %)*

Emmaüs Connect est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, crée le 20/02/2013 et domiciliée 38 cours des Aubiers à Bordeaux, qui compte 20 salariés et 70 bénévoles.
Elle a pour vocation de développer l'accès aux services et usages numériques à travers la formation des publics défavorisés.

En 2016, la ville de Bordeaux a engagé, en cohérence avec le pacte de cohésion sociale et territoriale et les orientations de la politique de la ville, un diagnostic des besoins en matière de solidarité numérique. Ce diagnostic, qui reste valable à l'échelle de la Métropole, a pris la forme d'un « livre blanc » qui pose le contexte actuel et les enjeux de la lutte contre la fracture numérique aujourd'hui.
Les administrations avancent sur la dématérialisation de leurs services et la numérisation de la société et des métiers progresse chaque jour. Cependant, il ressort que 20% de la population serait dans l'incapacité d'utiliser les outils informatiques alors que le besoin d'utilisation d'Internet pour les services de base augmente : accès aux droits, recherche d'emploi, besoins de la vie courante, …
L'ampleur de la lutte contre la fracture numérique dépasse les seules possibilités d'action des institutions publiques qui doivent s'appuyer sur un grand nombre de partenaires pour répondre aux besoins des publics fragiles.
L'association nationale la plus active dans le domaine de l'E-Inclusion, Emmaüs Connect, a envisagé l'installation d'un point d'accueil aux Aubiers à Bordeaux. C'est ainsi que le projet d'implantation d'un point d'appui d'Emmaüs Connect à Bordeaux s'est inscrit dans le dispositif global de solidarité numérique initié par la Ville de Bordeaux et maintenant porté par Bordeaux Métropole. Le point d'accueil Emmaüs Connect, ouvert depuis début Mars, répond à plusieurs objectifs et se définit en complément de l'offre existante sur le territoire pour :

- Assurer l'accès à de l'équipement et de la connexion pour les plus fragiles
- Proposer de l'accompagnement aux usages numériques pour les personnes en situation de précarité en complément de l'offre existante dans les structures sociales
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par des outils adaptés en vue d'acquérir un bagage numérique minimum, véritable tremplin dans leur parcours d'insertion
- Promouvoir l'accès aux droits par l'appropriation des démarches dématérialisées

Cette association fonctionne en interaction avec les structures sociales et d'insertion du territoire d'implantation et s'adapte aux spécificités et aux besoins particuliers. Son projet a été co-construit avec des acteurs institutionnels tels que la ville de Bordeaux, la Métropole de Bordeaux, la Caf (Caisse d'allocations familiales) et le Pôle emploi de Gironde, mais également avec des acteurs associatifs tels que le PIMMS (point information médiation multi service) et des acteurs sociaux locaux.
Indicateurs financiers :

	Budget N
Charges de personnel / budget global	55,99 %
% de participation de BM / Budget global	7,1 %
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	Etat : 14,7 % Département : 14,7 % Autres EPCI : 14,7 % Communes : 14,7 %

Le modèle économique d'Emmaüs Connect est basé pour l'essentiel sur une partie de son activité, la revente à des prix solidaires de matériel et de cartes prépayées conventionnés avec des opérateurs. Cependant, nouvel arrivant dans la Métropole, Emmaüs Connect sollicite une aide au fonctionnement de démarrage (voir budget prévisionnel en annexe 1)
Pour l'exercice 2017, il vous est proposé d'accompagner leur action à hauteur de 7215 €, représentant moins de 10% du budget total et venant en complément des postes de financements des autres acteurs.
Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de

Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31/08/2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 01/03/2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'association Emmaüs Connect à hauteur de 7 215€ est recevable en raison de l'intérêt de son activité et de sa cohérence avec les actions menées par la Métropole en matière de solidarité numérique.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 7 215 € à l'association Emmaüs Connect pour le fonctionnement 2017 du point d'appui des Aubiers.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention.

Article 3 : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice en cours, l'opération 05P166O003 - – E-inclusion, chapitre 65, article 6574, fonction 20.

Annexe 1
Budget Prévisionnel

DEPENSES PREVISIONNELLES 2017

NOM DE L'ORGANISME : Emmaüs Connect	

				ANNEXE A _BUDGET GL
Exercice 2017				
CHARGES (en euros)				
	Budget 2016 (1)	Budget 2017 (1)	Réalisé 2017 (2)	Ecart en valeur (2)
60 - Achats	0	14009	0	-14009
Achats d'études et de prestations de service				0
Achats non stockés de matières et fournitures		2380		-2380
Fournitures non stockables (eau, énergie)				0
Fournitures d'entretien et de petit équipement				0
Fournitures administratives				0
Autres fournitures		11629		-11629
61 - Services extérieurs	0	22365	0	-22365
Sous traitance générale				0
Locations mobilières et immobilières		4700		-4700
Entretien et réparation		17000		-17000
Assurances		165		-165
Documentation		500		-500
Divers				0
62 - Autres services extérieurs	0	3636	0	-3636
Rémunérations intermédiaires et honoraires				0
Publicité, publications				0
Déplacements, missions et réceptions		3000		-3000
Frais postaux et de télécommunication				0
Services bancaires				0
Divers		636		-636
63 - Impôts et taxes	0	0	0	0
Impôts et taxes sur rémunérations				0
Autres impôts et taxes				0
64 - Charges de personnel	0	56774	0	-56774
Rémunérations du personnel		34936		-34936
Charges sociales		17359		-17359
Autres charges de personnel		4479		-4479
65 - Autres charges de gestion courante				0
66 - Charges financières				0
67 - Charges exceptionnelles		4785		-4785
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements				0
TOTAL DES CHARGES	0	101569	0	-101569
86 - Emplois des contributions volontaires en				

PRODUITS PREVISIONNELS 2017

GLOBAL DE L'ORGANISME

PRODUITS (en euros)				
	Budget 2016 (1)	Budget 2017 (1)	Réalisé 2017 (2)	Ecart en valeur (2)
70 - Ventes de produits finis, prestations de services	0	26354	0	-26354
Marchandises		26354		-26354
Prestations de services				0
Produits des activités annexes				0
				0
74 - Subventions d'exploitation	0	75215	0	-75215
État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		15000		-15000
Région				0
Département		15000		-15000
Bordeaux Métropole		7215		-7215
Autres EPCI		15000		-15000
Commune(s)		15000		-15000
Organismes sociaux				0
Fonds européens				0
Emplois aidés				0
Autres (précisez) :				0
Aides privées		23000		-23000
75 - Autres produits de gestion courante	0	0	0	0
Cotisations				0
Autres				0
				0
76 - Produits financiers				0
				0
77 - Produits exceptionnels				0
				0
78 - Reprises sur amortissements et provisions				0
				0
79 - Transfert de charges				0
				0
				0
				0
				0
TOTAL DES PRODUITS	0	101569	0	-101569

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **21 JUILLET 2017** **PUBLIÉ LE :** **21 JUILLET 2017**	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Alain TURBY